



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 mars 2022

Pollution atmosphérique : procédure d'information et de recommandations (PM10)

Au regard des informations transmises par Atmo Nouvelle-Aquitaine concernant la pollution atmosphérique aux particules fines en suspension (PM10), **Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, a décidé de déclencher ce jour la procédure d'information et de recommandations.**

Un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 va impacter la qualité de l'air aujourd'hui. Un dépassement du seuil d'information et recommandations est donc attendu. L'origine de cet épisode est une combinaison d'apport de poussières désertiques du Sahara et de divers sources (agriculture, trafic routier, industrie). Un apport d'humidité associé à des précipitations est attendu demain faisant ainsi diminuer les concentrations. Un retour à la normale est donc prévu pour demain.

Recommandations sanitaires

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme...), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

La préfète recommande,

- ⑩ de consulter son médecin en cas de **gêne respiratoire ou cardiaque** ;
- ⑩ de limiter voire réduire la pratique d'**activités physiques et sportives** intenses dont les compétitions ;
- ⑩ de privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'efforts.

Les **populations vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) et **sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics, par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) sont particulièrement concernées. Il leur est conseillé de privilégier des activités modérées, brèves et demandant peu d'effort, tout en évitant les zones à fort trafic routier aux périodes de pointe. Une consultation auprès d'un professionnel de santé est recommandée afin de savoir si le traitement doit être adapté le cas échéant ainsi qu'en cas de gêne respiratoire ou cardiaque.

Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>.

Plus de précisions sur les messages sanitaires sont disponibles sur les sites internet du ministère chargé de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution-aux-particules>

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Laëtitia Masson : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex